



## Pret a la consommation fausse signature

Par **tella**, le **22/05/2010** à **10:40**

Bonjour,rrnrnJe viens d'apprendre que je suis fichée à la banque de france car mon ex mari à 'époque où nous étions mariés à contracté 3 prêts à un mois d intervalle auprès de sa banque avec moi en tant que coemprunteur alors que je nai jamais rien signé et que je n ai reçu aucun courrier. rnrnJe n'ai jamais été à sa banque d'ailleurs. D'autre part, je leur avais envoye un courrier en 12/08 pour les informer de ma séparation avec lui et que je me désolidarisait de tout ce qu'il avait ou pourrait faire (n'ayant pas connaissance de ces prêts bien sûr). Ce courrer je l'ai envoyé en recommandé et aucune nouvelle de leur part. rnrnAujourd'hui je l'ai contacté stupéfaite et ils me disent que si j'ai bien signé les documents de prêt ce qui est faux et que suite à mon recommandé il m'aurait envoyé des courriers pas en recommandé ce qui est bizarre car pas de nouvelle de mon ex. rnrnQue puis je faire sachant que j'étais marié sous le régime de la communauté de biens ? Mais il y a eu quand meme fausse signature, il ne m'ont jamais vu dans leur agence?rnrnIl y a quand même faute du conseiller qui ne m'a jamais rencontré pour ces prêts et d'autre part, aucun courrier reçu de leur part même les plans d'amortissement ont été fait juste au nom de M et non de M ou MME.rnrnPour précision le compte chez eux est uniquement au nom de M et prélèvement sur son compte pas de compte joint chez eux.rnrnMerci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **22/05/2010** à **10:59**

Maison de l'AvocatrnEn face du Tribunal de Grande Instance rn174, place  
LamartinernBéthune rnTél : 03 21 56 25 57rnrnBARREAU DE SAINT OMERN3 Rue des  
Tribunaux BP 313 - 62500 SAINT-OMERNrnTél. : 03 21 12 41 11 rn rnBonjour, contactez  
l'Ordre des Avocats proche de votre domicile, ou votre Mairie pour une consultation juridique  
avec un avocat. Le problème se posera au niveau de la preuve de ce que vous avancez

comme arguments (pret contracté à mon insu, fausse signature), de la nature des prets contractés, etc. Courage à vous, cordialement.